

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Sylvia Pinel*

Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme,

et *Fleur Pellerin*

Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif,  
chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique,

décernent le label

“*Entreprise du Patrimoine Vivant*” à

**ADAM**



EPV

Entreprise  
du Patrimoine  
Vivant

*Liberté, Égalité, Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 18/12/2012

*Sylvia Pinel*

*Fleur Pellerin*

*Sylvia Pinel*

*Fleur Pellerin*

Ministre de l'Artisanat, du Commerce  
et du Tourisme

Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement  
productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises,  
de l'Innovation et de l'Économie numérique

Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant "un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire".